63 - Marché public d'assurance flotte automobile - Autorisation de signature

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Pour assurer la couverture d'assurance de son parc de matériels roulants, la Ville de Besançon procède à des consultations conformément à la délibération du 17 avril 2014. Cette consultation est engagée en groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine Mondial, l'Institut Supérieur des Beaux-Arts, la Scène Nationale de Besançon et La Rodia. Ce marché porte sur environ 743 véhicules et engins divers.

Intitulé du marché : Assurance flotte automobile

Période : du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019

Montant annuel estimatif : 150 000 € et dans la limite des crédits inscrits aux différents budgets concernés

Coordonnateur du groupement de commandes : Ville de Besançon - Direction Parc Auto et Logistique.

Dans le cadre de sa mission de coordonnateur, la Ville de Besançon intervient notamment dans la définition du besoin en collaboration avec les membres du groupement, la passation du marché public, et l'analyse des offres.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation du marché public,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché susvisé.

«M. LE MAIRE: C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.